

## Les Inventaires d'Archives selon Michelet

Bernard Mahieu

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Mahieu Bernard. Les Inventaires d'Archives selon Michelet. In: La Gazette des archives, n°16, 1954. pp. 16-22;

[https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1954\\_num\\_16\\_1\\_1426](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1954_num_16_1_1426)

---

Fichier pdf généré le 12/05/2018

Il est impossible d'énumérer les services extrêmement variés que rendent les AES. Bibliothèque spécialisée d'un des secteurs les plus importants de la vie contemporaine, elle intéresse une très large part de la société suisse en lui fournissant avec précision et célérité toute la documentation existant sur le passé et l'état présent, au jour le jour, de l'ensemble des problèmes que posent notamment l'industrie, le commerce, la statistique, les finances, la production et la consommation.

Que cet organisme, qui a maintenant près d'un demi-siècle d'existence, remplisse parfaitement sa double raison d'être de sauvegarder les archives économiques et de documenter un public de plus en plus vaste, rien n'en témoigne plus clairement qu'un seul chiffre : les AES ont reçu en 1953 plus de 11.600 lecteurs, soit une moyenne de quarante par jour. Elles répondent à un réel besoin de la vie moderne.

François HIMLY

## LES INVENTAIRES D'ARCHIVES SELON MICHELET

Dès ses premières journées aux Archives nationales, Michelet, nommé le 1er novembre 1830 chef de la Section historique, fait le tour de son domaine et dresse un plan général de travail dans un rapport daté du 8 novembre 1830 :

"Si le chef de section a bien compris la nature des travaux de sa section, ils consistent : 1<sup>o</sup>- à indiquer le contenu des pièces sur lesquelles il n'existe pas encore de notice; 2<sup>o</sup>- à former le cadre d'un catalogue dans lequel puissent se placer tous les travaux ultérieurs; 3<sup>o</sup>- à apprécier la valeur historique des pièces et à désigner parmi les plus importantes celles qui ne sont pas publiées et qui méritent de l'être"

Après avoir ainsi défini les trois buts premiers de la mission de l'archiviste : inventorier, analyser et faire profiter ensuite la science des trésors découverts, Michelet, traitant de la confection des inventaires, aborde la question des analyses des actes, dont il donne une formule nouvelle : "Celles que j'ai comparées aux pièces, écrit-il, m'ont paru exactes, mais souvent verbeuses et irrégulières; on pourrait adopter une formule précise et invariable contenant : 1<sup>o</sup>- la **date** (jour, mois, an) - 2<sup>o</sup>- le **lieu** (d'où l'acte est daté) - 3<sup>o</sup>- l'**autorité** d'où il émane - 4<sup>o</sup>- son **objet** - 5<sup>o</sup>- l'**état matériel** de la pièce - 6<sup>o</sup>- quelquefois les ouvrages où elle est publiée, et si elle ne l'est point encore, l'intérêt qu'en offrirait la publication".

Michelet entrevoyait aussi la confection, à la suite, d'une sorte de fichier ou de catalogue des pièces non publiées.

Tout ceci, cent ans après, nous paraît l'évidence même, l'A.B.C. du "métier"... Mais n'oublions pas qu'en 1830, le Trésor des Chartes n'est consultable qu'avec l'inventaire de Dupuy, et qu'il n'existe des autres fonds aucun fichier, aucune recension cohérente depuis vingt-deux ans que les Archives se sont installées au Palais Soubise.

Avant d'entamer tout inventaire, avant de se spécialiser dans une série donnée, - faible partie de cet immense tout qui a nom "section", - l'archiviste, "l'homme de lettres" selon le qualificatif de l'époque, se doit d'acquérir une connaissance suffisamment approfondie de l'ensemble de la section. Avant d'apporter ses directives, Michelet, prêchant d'exemple, se préoccupe, sur place, de scruter le contenu des fonds principaux. Il commence par le Trésor des Chartes, qui, pour lui, est une réelle découverte.

Ayant saisi tout de suite l'importance historique des lettres de rémission, il tient (rapport du 31 décembre 1830) un langage alors très nouveau : "Les registres du Trésor des Chartes contiennent, outre des matières d'intérêt général, une foule de pièces relatives à des objets d'intérêt privé. Ces pièces toutes inédites renferment une infinité de détails curieux, par le fonds et par le style : les lettres de rémission donnent une histoire complète des moeurs du temps. On n'en peut guère tirer des publications de pièces entières. Mais en lisant, la plume à la main, un certain nombre de pièces de chaque époque, on peut en extraire beaucoup de remarques importantes sur le droit, sur la langue, sur la forme des actes, sur les variations mêmes de l'écriture qui, malgré les admirables travaux des Bénédictins, n'a pas encore été examinée sous le rapport des changements qu'y ont apporté de siècle en siècle les révolutions de l'esprit humain".

Par la suite, il dépouille le Bullaire, les Cartons des Rois, les Etats provinciaux, les documents généalogiques. Il va même, en dehors de sa section, en 1838, examiner les *Olims*, ces premiers et vénérables registres du Parlement, et essaie de débrouiller un peu, sans succès d'ailleurs, car il le reconnaît, la tâche est immense, le grand chaos de ce fonds magnifique.

"La plume à la main !" Le travail d'historien doit aller de pair avec le travail d'analyste. Travail d'historien, c'est-à-dire, bien sûr, lorsqu'il s'agit de Michelet, une compilation personnelle, multipliant les amoncellements de fiches, qui apporteront à l'**Histoire de France** une documentation de première main, mais aussi un travail désintéressé, tourné vers l'extérieur. C'est pourquoi les recherches faites par Michelet pour le "public" ont un caractère particulier : une étonnante mémoire lui permet de développer la fiche de renseignements qu'il fournira au lecteur, jusqu'à en faire un véritable traité d'histoire. Et ceux qui profitèrent de ces recherches, dont il ne faut point minimiser les grandes difficultés dues au manque de répertoires, mais aussi aux conditions matérielles de travail dans des dépôts délabrés, le dépouillement sur place étant toujours nécessaire, avaient nom Augustin ou Amédée Thierry, Wallon, Mignet, Villemain, Montalembert, Pastoret, Benjamin Guérard, Paulin Paris.

"Quoi de meilleur, écrit Michelet le 25 juillet 1850, pour une connaissance parfaite d'un fonds, que de s'y plonger pour satisfaire les recherches du public... Une nécessité providentielle m'oblige souvent à renouer des noeuds, à res-saisir, à l'occasion du plus mince détail administratif, les plus vastes généralités, la France, le Monde.."

Les inventaires, sous une impulsion si ardente, se multiplient : Castelnau, le père, travaille au bullaire, Castelnau, le fils, aux cartulaires d'abbayes, Stadler à la série K IV. Il s'agit là, soit de répertoires numériques, soit de dépouillements sur fiches conçus selon la méthode préconisée dans le rapport de 1830. Mais en outre, Michelet fait rédiger des inventaires embrassant un règne, une époque, une province. En limitant ainsi les dépouillements, il voit aussi l'avantage d'apprécier plus sûrement un avancement rationnel et utile du travail. Ainsi seront réalisés plusieurs inventaires spéciaux : tel l'**Inventaire chronologique et analytique des documents relatifs à l'histoire de l'Ecosse (1249-1666), conservés aux Archives du Royaume à Paris**, par A. Teulet, publié à Edimbourg, en 1839, ... - l'**Inventaire analytique des pièces relatives à l'Angleterre et à l'Ecosse, jusqu'en 1559, conservées aux Archives du Royaume, préparé en 1837 par Teulet**, fut mis en bonnes feuilles, mais jamais publié.

Cependant l'idée d'un inventaire général s'imposait à Michelet comme une nécessité dont la réalisation ne devait point tarder davantage. Dans un bref rapport, le 3 juillet 1850, il en expose les principes au Garde général de Chabrier.

Les inventaires de la section historique, nombreux et considérables, sont incomplets; ils ont, d'autre part, été conçus selon un esprit, une méthode, la plupart du temps très subjectifs, et ne rendent point les services qu'on serait en droit d'attendre. Ces travaux ont été faits, à mesure des besoins, ou en raison de recherches particulières. Il est vrai de dire, cependant, que ces réalisations, pour désordonnées et décousues qu'elles soient, ont permis de répondre à maintes questions, et d'apporter au public de précieuses orientations.

"Il est cependant nécessaire qu'un inventaire régulier commence. L'identité de méthode, l'uniformité d'exécution, auront l'utilité scientifique de faire apercevoir de nouveaux rapports entre les pièces, et l'utilité pratique de rendre possibles des tables générales, communes aux différents inventaires. Il deviendra plus facile d'embrasser de grands ensembles, et de trouver ou retrouver tels détails particuliers. Un tel inventaire, s'il arrivait à sa perfection, aurait le double mérite d'être à la fois un livre instructif et une table commode".

La présentation de cet inventaire exigera d'une part : la brièveté - un formulaire très simple (numéro de l'article, noms des personnes, date, lieu, objet sommairement exposés), - un très rapide commentaire mettant en relief la valeur historique de la pièce analysée.

Quant à l'ordre dans lequel ce travail général doit être effectué, il se heurte, dès son principe, aux classifications existantes dont Michelet fait le procès.

"L'ordre actuel, il faut l'avouer, est peu satisfaisant en lui-même. Il a été établi, visiblement, à une époque dominée par des habitudes d'analyse, toutes contraires à l'esprit du Moyen-âge; au Moyen-âge tout est complexe et dans une synthèse vivante. Et d'autre part, cet ordre sèchement analytique qu'on croyait plus philosophique et plus raisonnable, n'a nullement la simplicité féconde du véritable esprit moderne.

**Au point de vue du Moyen-âge** (le seul qu'on dût respecter dans l'ordre matériel des pièces), il fallait laisser les anciennes collections dans leur ensemble, ne point les scinder; conserver les fonds célèbres, au lieu de les diviser entre plusieurs sections comme on a fait, entre plusieurs séries d'une section.

**Au point de vue de l'esprit moderne** et de la valeur historique des monuments, la grande masse de ce dépôt (j'en écarte la très haute antiquité qui a laissé peu d'actes, et la spécialité très spéciale de l'église de Paris et des titres généalogiques), la grande masse du dépôt, dis-je, comprend les actes de cinq périodes distinctes, de cinq grandes révolutions :

1<sup>o</sup>- Celle du XIII<sup>e</sup> siècle, de Philippe-Auguste et de Saint-Louis, où la France, sous le drapeau de l'Église, réunit la moitié de ses provinces, confisquées sur Jean et les Albigeois.

2<sup>o</sup>- Celle du XIV<sup>e</sup> siècle, où la France s'affranchit de son alliée, l'Église, lutte contre elle, l'abaisse (procès de Boniface, des Templiers, systématisation des libertés gallicanes, etc...).

3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>- Celles du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècles, où la France elle-même est abaissée par les Anglais, ou neutralisée par ses propres divisions, sa lutte contre la Maison de Bourgogne.

5<sup>o</sup>- Celle du XVI<sup>e</sup> siècle enfin, les guerres d'Italie, les guerres protestantes.

Voilà la grande division de l'histoire et celle de nos actes. Nous avons peu (relativement) avant le XIII<sup>e</sup> siècle, peu dès la fin du XVI<sup>e</sup>. Nous sommes infiniment riches pour l'époque intermédiaire (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles).

Ce qui, sous cette division de révolutions et d'époques, fait l'**identité réelle du dépôt**, et constitue un fil suivi où l'on peut rattacher tout le reste, c'est la série des ordonnances et des actes de tout genre qui organisèrent l'administration, de Saint-Louis à Henri IV. Les actes sont conservés principalement dans l'incomparable **collection des registres du Trésor des Chartes**".

Aussi, est-ce en fonction d'abord de ces registres d'Ordonnances, ou des registres du Trésor des Chartes, que le travail devra être amorcé. On respectera l'ordre matériel tel qu'il se présente, mais il est évident que le fichier, suivant un plan tout différent, essaiera de mettre en relief l'ordre naturel et scientifique. Il serait très bon alors de rapprocher des registres de divers fonds les pièces isolées de la même époque. Il serait possible, ainsi, en respectant à la fois l'ordre matériel et l'ordre chronologique de réaliser pour une période déterminée, un travail définitif qui aurait l'avantage de replacer dans leurs rapports d'originaux les pièces dispersées et qui pourrait être précédé d'un résumé ou préface précisant selon les textes analysés, le caractère d'une période donnée. La collection des inventaires ainsi réalisés "aurait l'intérêt d'une oeuvre". Elle répondrait d'autre part à "l'esprit du temps qui, de plus en plus, exige des résultats immédiats ou peu éloignés sous peine de découragement. Chacun aujourd'hui a besoin de sentir qu'il a dans les choses une action personnelle, qu'il concourt à une oeuvre où sa personnalité comptera. L'inventaire sera une oeuvre, s'il gravite vers un résumé où la pensée historique qui ressort des actes viendra aboutir.

Le personnel actuel de la Section, expérimenté, savant (et dans bien des détails inconnus aux savants eux-mêmes) est fort capable d'appliquer le premier la méthode naturelle et vivante qui replacerait dans les travaux d'Archives l'esprit de l'histoire, digne aussi de la transmettre avec autorité à la génération qui succédera".

Douët d'Arcq fut alors chargé du travail préparatoire. Sous sa direction, et en deux ans seront réalisées 77 boîtes de fiches, classées méthodiquement selon les jour et lieu, les noms de personnes et les noms de matière et embrassant l'ensemble des séries J, K, L, M. Le 18 mai 1852, Michelet donne son opinion sur ce travail. "Il consiste en notes très simples sur un plan identique, qui permettent déjà de classer un grand nombre de registres. Ces notes, en cartes, qui indiquent les choses dans leur plus simple expression n'en sont pas moins le résultat de travaux assez longs sur chaque pièce. Il y paraît aux observations curieuses et souvent fort érudites qui ont été ajoutées à grand nombre de cartes. Ces observations sont un luxe sans doute, mais si elles n'avaient pas été recueillies un instant par celui qui les trouvait, elles se seraient perdues. Le travail paraît inégal au premier coup d'oeil, mais il faut songer que les pièces sont prodigieusement inégales en difficulté et en importance".

Le grand projet d'Inventaire général conçu par Michelet ne fut jamais porté plus loin que ces prémisses, dont, après cent années, nous apprécions encore, malgré les erreurs et les lacunes du "fichier Douët d'Arcq", l'incontestable utilité pratique.

Le dernier grand travail d'inventaire réalisé par Michelet, le fut à l'occasion d'un rapport d'ensemble demandé par le Garde général de Chabrier, en décembre 1951, sur les inventaires d'archives pontificales réalisés de 1810 à 1814, pendant l'exil de ces Archives à Paris, par les membres de la "Commission italienne", inventaires groupés sous forme de fiches et de feuilles des formats les plus variés, dans les cartons L 373 à 398.

Michelet commence, le 19 décembre 1851, à prendre une connaissance générale du fonds en question, et après avoir compilé les "Memorie storiche degli archivi della Santa Sede raccolti da Gaetano Marini" - sur lesquels il écrit une notice détaillée, il dresse tout d'abord un tableau d'ensemble, analysant successivement l'origine de cette documentation, le personnel de la commission, italien et français, l'état matériel de l'inventaire commencé par celui-ci et conclut son introduction générale par l'appréciation de la méthode suivie par les auteurs de l'inventaire.

Deux notes de Daunou retrouvées par lui, illustrent les buts recherchés par l'administration impériale, lorsqu'elle donne au garde général l'ordre de faire procéder à cet inventaire :

"Dans cette première note de M. Daunou, datée du 1er octobre 1810, il est recommandé aux employés de donner une attention particulière à tout ce qui contribuerait à dévoiler de plus en plus la politique ambitieuse de la Cour de Rome.

Dans une seconde note (informe et qui semble une simple minute, mais

qui est signée), cet accessoire devient le principal. La situation religieuse et politique de l'époque y est marquée fortement (3 janvier 1811). La commission italienne doit interrompre ses travaux, et rechercher dans toutes les archives pontificales les pièces relatives à l'abus que les papes ont fait de leur ministère spirituel contre l'autorité des souverains et de la tranquillité des peuples. Elle remettra chaque jour à l'archiviste la note des pièces qui y sont relatives. Elle se partagera ce travail auquel le gouvernement désire qu'elle se livre avec zèle".

Quant à l'inventaire lui-même, Michelet en donne la substance générale sous forme d'une sorte de répertoire numérique, destiné à former le cadre logique de son travail personnel de prospection.

Les cartons **L 373 à 382** groupent les analyses des "Actes" ou documents officiels, les cartons **383 à 398** celles des "Lettres" transmises ou reçues par le Saint Siège. Les analyses avaient porté sur 300 articles environ, et n'avaient guère dépassé la fin du XVIIe siècle; la commission n'avait qu'à peine entamé le XVIIe et le XVIIIe siècles.

Michelet commence son travail de prospection sans y porter un intérêt particulier et mû seulement par le devoir professionnel. Les premières feuilles de son inventaire, sèches, brèves, rigides ne sont que de simples répertoires analytiques. Mais dès le carton **L 374**, on sent qu'au contact des documents, l'historien reparait vite avec ses passions, avec son penchant aussi à la digression. Et c'est ainsi que ce rapport d'inventaire, conçu à l'origine comme un court travail, s'amplifie aux dimensions d'un véritable manuel d'histoire.

En quelques lignes, avec sa pénétration habituelle, il donne d'un pontificat ou d'un personnage, le caractère dominant. Il est frappé, lors de l'excommunication de Louis de Bavière par Jean XXII, de l'étonnante rapidité avec laquelle du Nord au Sud de la Chrétienté, les commis pontificaux ont porté la sentence, et l'immense centralisation spirituelle d'une Eglise dont il étudie avec minutie les rouages de la fiscalité qui prend précisément, sous le même Jean XXII, son ampleur la plus caractéristique.

Très exactement il montre comment, les remous du Grand Schisme à peine éteints, les premières guerres entre la France et l'Italie dirigent la papauté sur le terrain politique, mais comment brutalement, les premiers symptômes de la Réforme la ramènent sur celui de la Religion : les cartons présentent en effet pour cette période un nombre accru d'actes d'intérêt religieux. C'est l'époque du Concile de Trente, des grands ordres régénérateurs, que Michelet salue, on le sent, avec une crainte respectueuse, en admirant aussi l'action "motrice" des nonces du Saint Siège près des souverains catholiques dont ils dirigent l'action et les coups contre l'hérésie. Puis, aux XVIIe et XVIIIe siècles, il détaille l'affaiblissement progressif de la fonction de la Papauté dans un monde où les nationalités séculières se détachent d'elle de plus en plus en même temps que les consciences.

Les **Lettres** qu'il examine après les **Actes**, lui permettent des évocations, de véritables petits tableaux d'histoire. Il présente d'après les nonces, un portrait saisissant de Charles IX cherchant dans la chasse et dans les sports violents l'oubli de la Saint Barthélemy. Il montre les évêques empressés près de la Reine Régente, après la mort du roi Charles IX, et la réponse cinglante qu'ils s'attirent, sur leur demande d'être tenus au courant des dernières volontés du souverain expirant : "Messieurs, que vous résidiez dans vos diocèses".

Les "Lettres" fourmillent en effet pour ce temps d'anecdotes souvent inédites, et permettent aussi de rapporter sur la physionomie du nouveau souverain, l'impression des personnages d'Eglise, que Michelet cite scrupuleusement :

"Enfin Henri III arrive (de Pologne). Les correspondants du pape, le nonce et l'archevêque de Nazareth en font le plus lamentable portrait. Le premier dit : "Il est faible et luxurieux; il n'aura pas de postérité; quand il passe une nuit ou deux avec une femme, il reste huit jours au lit". L'archevêque écrit : "C'est un jeune homme aussi jeune d'esprit qu'on puisse imaginer, une créature paresseuse et voluptueuse qui passe sa vie à niaiser au lit. Il a peu de mois à vivre". Le même correspondant ne tarit pas sur la faiblesse et la tristesse d'Henri III; il paraît désirer vivement la mort d'un prince dont Rome ne peut tirer aucun parti dans cette grande crise!"

Plus tard, nous assistons à une conversation particulièrement animée entre le futur Henri IV et le nonce Morosini :

" Le légat Morosini s'étant retiré à l'abbaye de Marmoutiers, le roi y vient pour se recréer, dit-il; puis, il avoue qu'en réalité, c'est pour parler au légat. Il s'excuse de s'appuyer sur l'alliance des hérétiques. Suit un dialogue très vif et très naturel. A tout ce qu'objecte l'homme du pape, le roi répond toujours par l'impossibilité d'apaiser les catholiques : "Que voulez-vous que je fasse si le duc de Mayenne vient pour me couper le cou, il me faut bien une épée, recourir aux hérétiques, aux Turcs mêmes. Ils veulent absolument ma tête, et moi je veux la garder".

Marie de Médicis et Rucellai ! C'est l'occasion pour Michelet de broser, avec d'autres traits que ceux de Molière, la scène de "Tartuffe et Elmire"... Et il y a aussi, à côté de pages où se reflète tout le faste et le lustre de la plus brillante des cours d'Europe, toute la tristesse d'un siècle où la misère est grande, et où les suppliques reçues par le Pape témoignent de toute la confiance des humbles : "Quis dabit nobis ministrum justitiae". C'est là l'exergue donné par Michelet à son tableau des misères du XVIIe siècle !...

Quant à la politique pontificale du XVIIIe siècle, elle laissa à Gaetano Marini et ses collègues, une terrible impression d'ennui et de sécheresse, et Michelet, examinant à son tour les documents, partage leur sentiment : "Ces plaintes, écrit-il, des derniers archivistes du Vatican, me rappellent le triste prologue du pauvre Frédegair, dernier historien des mérovingiens, qui déplore la caducité d'un monde qu'il voit finir, et dont il est condamné à raconter le néant".

Ces lignes forment la conclusion, non seulement du rapport-inventaire sur les travaux de la commission italienne, mais aussi de tous les travaux de Michelet aux Archives nationales. Michelet terminera son rapport le 12 juin. Mais dès le 5 juin, des raisons politiques et le dissentiment personnel qui l'opposait au Garde général de Chabrier, l'avaient amené à démissionner des fonctions auxquelles, pendant plus de vingt ans, il avait consacré sa science de l'histoire, sa grande intelligence et aussi toute sa sensibilité et tout son cœur.